



Consultation publique
du 20 août au
25 novembre 2026

Projet éolien de La Craie

LETTRE D'INFORMATION - JUILLET 2026

enertrag.com



Réunion publique d'ouverture mercredi 2 septembre 2026 de 17 h à 19 h Salle des fêtes de Fontaines-les-Sèches. Cette réunion permettra de présenter le projet éolien sur la commune, le déroulement de la consultation et les différentes modalités de participation.



Consultez le dossier sur :
www.consultation-lacraie.fr

Les énergies renouvelables au cœur des territoires

Représentant 27% de la production électrique française, et 44% de la production européenne, les énergies renouvelables font désormais partie intégrante du mix énergétique. Sur l'hexagone, elles constituent une énergie locale, pilotable et deviennent un outil de souveraineté pour les territoires.



48,5 GW

de puissance
installée totale



20 millions

de tonnes
CO₂ évitées



34 millions

d'équivalent
habitants alimentés



287 M€

de retombées pour
les Collectivités
en 2024



82 900

emplois directs
et indirects

Source : Observatoire du système électrique renouvelable 2025, France Renouvelables

Les énergies renouvelables soutenues sur le terrain

79%

des élus sont satisfaits de
leur collaboration avec les
entreprises du secteur

77%

des élus estiment que ces
installations sont efficaces
pour produire une électricité
renouvelable locale,
bénéfique au climat

81%

des Français sont favorables
à l'installation d'une
infrastructure d'énergie
renouvelable près de chez
eux

Source : IFOP - Avril 2025, Opinion Way - Mai 2025

Madame, Monsieur,

Depuis les premières réflexions engagées en 2020, le projet éolien de La Craie s'est construit progressivement sur la commune de Verdonnet. Plusieurs années d'études de terrain, d'analyses techniques et environnementales et d'échanges avec les acteurs locaux ont permis de définir une implantation composée de quatre éoliennes. Après le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture, le projet entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de son instruction : la consultation publique.

Cette consultation se déroulera **du 20 août au 25 novembre 2026**. Elle permettra à chacune et chacun de consulter le dossier dans son ensemble, de prendre connaissance des études réalisées et de formuler des observations avant la décision finale de l'État. Pour ouvrir cette nouvelle étape, une première réunion publique se tiendra le **mercredi 2 septembre, de 17 h à 19 h, à la salle des fêtes de Fontaines-les-Sèches**.

Au-delà de ce projet, nous savons combien la question de l'énergie est devenue centrale. Dans un contexte géopolitique instable, la France doit renforcer sa capacité à produire sur son territoire une électricité décarbonée, compétitive et maîtrisée. Les énergies renouvelables et le nucléaire constituent deux piliers complémentaires de notre stratégie nationale. Leur développement conjoint est nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins liés à l'électrification des transports, du chauffage et de l'industrie, tout en réduisant notre dépendance aux énergies fossiles importées.

Dans cet effort, l'éolien terrestre a toute sa place. Il permet de produire une électricité renouvelable et locale, au plus près des territoires. Mais le système électrique de demain ne reposera pas uniquement sur la production : il devra également s'appuyer sur le stockage, les flexibilités et un pilotage plus fin du réseau. C'est pourquoi ENERTRAG développe des projets de stockage par batteries, en complément de l'éolien et du solaire, afin de mieux valoriser l'électricité lorsqu'elle est disponible et de la restituer lorsque les besoins sont plus importants.

Le projet de La Craie contribuera à cette dynamique avec une production annuelle estimée à **23 GWh**, soit l'équivalent de la consommation électrique de près de **5 100 foyers**. Sa conception a également intégré les caractéristiques agricoles, environnementales et paysagères du territoire ainsi que les contributions formulées lors des échanges avec les élus locaux.

Nous espérons vous retrouver nombreux à la réunion publique d'ouverture, afin de vous présenter le projet dans son ensemble, de répondre à vos questions et d'engager avec vous cette nouvelle phase d'information et de participation.



Pierre-Baptiste FOUCAULT

Chef de projets d'énergies renouvelables

06 80 34 71 04

pierrebaptiste.foucault@enertrag.com

Le projet éolien de La Craie

Le projet éolien de La Craie est étudié depuis 2020 sur la commune de Verdonnet, en Côte-d'Or. Dès le départ, nous avons souhaité construire un projet qui tienne compte des réalités du territoire : la proximité des habitations, les activités agricoles, les paysages, le patrimoine, la biodiversité, les accès et les différentes contraintes techniques.

Pendant plusieurs années, des spécialistes ont observé et étudié le secteur afin de mieux comprendre son fonctionnement et ses sensibilités. L'étude d'impact a notamment permis d'analyser les effets possibles du projet sur l'environnement, le paysage, le cadre de vie, l'agriculture et le patrimoine. Des photomontages ont été réalisés et quatre possibilités d'implantation ont été comparées pour rechercher le meilleur équilibre entre production d'électricité et intégration locale.

Le choix d'éoliennes d'une hauteur maximale de 150 mètres en bout de pale tient également compte des caractéristiques du secteur et des contraintes aéronautiques. Une attention particulière a été portée à l'environnement sonore. Des mesures ont permis de connaître les niveaux de bruit existants, puis de simuler le fonctionnement futur des éoliennes. Les résultats indiquent qu'aucun dépassement des seuils réglementaires n'est attendu dans la configuration étudiée.

Des contrôles pourront être réalisés après la mise en service afin de le vérifier dans les conditions réelles de fonctionnement.

Les élus de Verdonnet ont enfin été associés à cette réflexion. Lors d'un atelier cartographique organisé le 20 novembre 2024, le conseil municipal a pu examiner les résultats des études, les contraintes identifiées et les différentes implantations possibles. Cet échange a contribué à faire évoluer le projet et à retenir une configuration mieux adaptée au territoire.

Des actions concrètes en faveur du territoire

Au-delà de la production d'électricité renouvelable, le projet prévoit plusieurs actions en faveur du cadre de vie et de la biodiversité locale. Ces mesures ont été décidées en concertation avec les acteurs locaux :

- la plantation de plus de 5 kilomètres de haies, afin de restaurer ou de créer des continuités écologiques ;
- la création d'une bourse aux arbres à destination des riverains ;
- la création d'un jardin partagé, favorisant à la fois le lien social et la biodiversité ;
- l'installation de panneaux d'information et de sensibilisation à destination des promeneurs et des randonneurs.

L'historique du projet

2020

Premières réflexions sur le projet

Identification du secteur d'étude et premiers échanges avec les acteurs locaux.



20 novembre 2024

Atelier cartographique avec le conseil municipal

Présentation des études, des contraintes du territoire et des possibilités d'implantation.



2021-2024

Études de terrain et analyses du territoire

Réalisation des études écologiques, paysagères, acoustiques, agricoles, techniques et humaines.

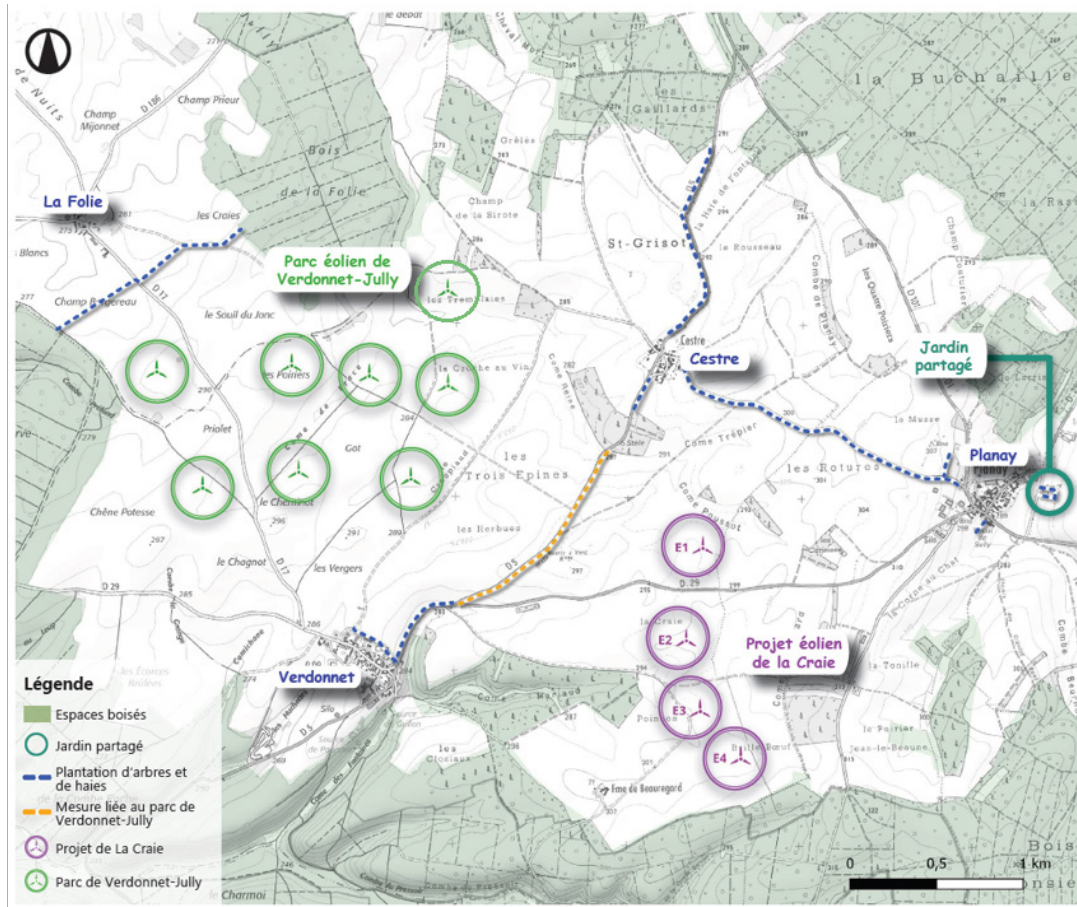


2025

Comparaison des variantes et finalisation du projet

Étude de quatre configurations et choix de l'implantation finale à quatre éoliennes.





Chiffres clés

 **4**
éoliennes

 **150 m**
de hauteur maximale en bout de pale

 **2 postes de livraison**

 **Jusqu'à 16,8 MW**
de puissance totale installée

 **Environ 23 GWh**
de production nette estimée.
L'équivalent des besoins annuels en électricité de 5100 foyers français hors chauffage électrique

 **Environ 3 100 tonnes de CO₂**
évitée chaque année

Février 2026

Dépôt de la demande d'autorisation environnementale
Transmission du dossier complet à la préfecture de la Côte-d'Or pour instruction.

Après la consultation

Poursuite de l'instruction et décision préfectorale
La commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions motivées avant la décision du préfet.

2031

Mise en service et exploitation durant les 20 à 30 prochaines années



20 août au 25 novembre 2026

Consultation publique
Mise à disposition du dossier et recueil des observations du public.

2030 (prévisionnel)

Construction sous réserve d'une autorisation de la Préfecture et de la réalisation du raccordement électrique

Tout savoir sur la nouvelle consultation publique

Une étape pour s'informer et s'exprimer

La consultation publique est une étape réglementaire de la procédure d'autorisation environnementale. Elle intervient après le dépôt du dossier en préfecture et permet à chacun de prendre connaissance du projet, de consulter les études réalisées et de formuler des observations avant la décision finale de l'État.

Le projet éolien de La Craie relève de la nouvelle procédure issue de la loi Industrie verte du 23 octobre 2023 et de son décret d'application du 6 juillet 2024. Ce nouveau cadre s'applique aux demandes d'autorisation environnementale déposées depuis le 22 octobre 2024. Il vise à mieux coordonner l'examen du dossier, les consultations administratives et la participation du public.

Concrètement, la consultation est conduite par une commission d'enquête indépendante, désignée par le tribunal administratif. Elle est ouverte à toutes et à tous, sans condition de résidence.

Une information officielle est organisée dans

les communes comprises dans un rayon de 6 kilomètres autour du projet, conformément au périmètre fixé par l'arrêté préfectoral. Le dossier et les différentes pièces de la procédure pourront être consultés sur un site internet dédié. Des registres papier, des permanences en mairie et deux réunions publiques permettront également de s'informer et d'échanger directement avec la commission d'enquête.

Le nouveau dispositif prévoit une consultation d'une durée de trois mois — ou davantage dans certains cas — ainsi que deux réunions publiques : une réunion d'ouverture dans les quinze premiers jours et une réunion de clôture dans les quinze derniers jours. **Pour le projet de La Craie, la consultation se déroulera du 20 août 2026 à 9 h au 25 novembre 2026 à 17 h.**

À l'issue de la consultation, la commission d'enquête remettra un rapport et des conclusions motivées. Ces documents contribueront à éclairer la décision finale du préfet sur la demande d'autorisation environnementale.



Réunion publique d'ouverture

Pour ouvrir cette nouvelle étape, une première réunion publique se tiendra :

Mercredi 2 septembre 2026, de 17 h à 19 h

Salle des fêtes de Fontaines-les-Sèches.

Une seconde réunion publique sera organisée dans les quinze derniers jours de la consultation.

Comment s'informer et participer ?

Pendant toute la durée de la consultation publique, chacun pourra consulter le dossier du projet et transmettre ses observations à la commission d'enquête :

- sur le registre dématérialisé : **www.consultation-lacraie.fr** ;
- par courrier électronique à l'adresse : contribuer@consultation-lacraie.fr ;
- sur les registres papier mis à disposition dans les mairies concernées dans un rayon de 6 km de Verdonnet ;
- par voie postale, à l'attention de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Préfecture de la Côte-d'Or - DCPAT - Commission d'enquête - Projet parc éolien de La Craie. 53 rue de la préfecture 21000 - DIJON ;
- directement auprès des membres de la commission d'enquête, lors de leurs permanences ;
- à l'occasion des deux réunions publiques organisées au début et à l'approche de la clôture de la consultation.

La consultation est ouverte à toutes et à tous, sans condition de résidence. Les observations déposées pendant la procédure seront rendues publiques sur le registre dématérialisé, dans le respect des règles.

Les permanences de la commission d'enquête

Les membres de la commission d'enquête seront présents pour répondre aux questions du public et recueillir les observations aux dates suivantes :

Mairie de Verdonnet :

- Jeudi 20 août 2026, de 9 h à 12 h (Permanence d'ouverture)
- Mercredi 25 novembre 2026, de 14 h à 17 h (Permanence de clôture)

Mairie de Planay :

- Lundi 14 septembre 2026, de 10h à 13h

Mairie de Savoisy :

- Samedi 17 octobre 2026, de 9 h à 12 h

Mairie de Ravières :

- Mardi 3 novembre 2026, de 14 h à 17 h

Pionnier des systèmes électriques pilotables

Depuis plus de 25 ans, ENERTRAG développe, installe et exploite des systèmes électriques hybrides, pilotables, qui intègrent l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque, le stockage d'énergie par batteries et l'hydrogène renouvelable.

Chacun de nos projets s'appuie sur des études environnementales rigoureuses et une concertation réussie avec toutes les parties prenantes locales.



Parcs développés et mis en service par ENERTRAG France



567 MW

installés en France
depuis 1999



657 MW

47 parcs en gestion
d'exploitation



130

collaborateurs
répartis au sein
de 4 agences

Vos contacts

Pierre-Baptiste FOUCAULT

Chef de projets d'énergies renouvelables

06 80 34 71 04

pierrebaptiste.foucault@enertrag.com

contact-france@enertrag.com

+33 (0)1 30 30 60 09

enertrag.com